

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020788 – ASA 36/006/02

Information complémentaire sur l'EXTRA 20/02 (ASA 36/004/02 du 6 mars 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT / EXÉCUTION

SINGAPOUR

**Anthony Ler (h), 34 ans, ancien concepteur de sites web**

---

Londres, le 13 décembre 2002

Amnesty International a appris qu'Anthony Ler avait été pendu le 13 décembre à l'aube à la prison de Changi. Cet homme avait été condamné à la peine capitale en décembre 2001, après avoir été reconnu coupable d'avoir embauché un adolescent de quinze ans pour tuer sa femme. L'adolescent, qui a été déclaré coupable de meurtre, a été condamné à la réclusion à perpétuité.

Les exécutions sont rarement annoncées par les autorités singapouriennes. Amnesty International a eu connaissance de cette exécution dans un communiqué de l'Agence France Presse, qui reprenait des informations données sur le site Internet Channel News Asia. On a eu connaissance d'au moins 367 exécutions à Singapour depuis 1991. Avec une population d'un plus de quatre millions d'habitants, Singapour aurait l'un des taux d'exécution par habitant les plus élevés au monde

**Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels en faveur de cet homme. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau des Actions urgentes.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*